

Sur notre site : rubrique personnels administratifs : <http://www.sudeduccreteil.org/spip.php?rubrique177>

Personnels administratifs

Le droit syndical existe pour tous.

Si vous souhaitez organiser une

Heure

Mensuelle

d'Information

sur votre lieu de travail, n'hésitez plus :
Contactez SUD Education Créteil.

Qu'est ce qu'une Heure Mensuelle d'information,
ou heure syndicale ?

C'est d'abord un droit !

Il s'agit du décret du 28 mai 1982, section II, article 5 :

<http://www.sudeduccreteil.org/spip.php?article1181>

Les organisations syndicales les plus représentatives sont en outre autorisées à tenir, pendant les heures de service, une réunion mensuelle d'information. La durée de cette dernière ne peut excéder une heure. Chacun des membres du personnel a le droit de participer, à son choix, à l'une de ces réunions d'information.

Les problèmes que rencontrent les personnels administratifs sont de plusieurs ordres :



Faibles salaires ;
Manque de reconnaissance ;
Suppressions de postes ;
Difficultés pour évoluer ;
Pressions de la hiérarchie ;
Respect des droits et de la personne ;
Respect des droits syndicaux.

SUD Education est un syndicat Intergatégoriel qui rassemble tous les personnels

Titulaires et non titulaires de l'éducation et de la recherche :

IATOSS, enseignants, chercheurs, vie scolaire, ATTE.

Un syndicat qui n'isole pas les travailleurs de l'Éducation nationale des autres salariés du service public et du secteur privé, mais les regroupe au sein d'un syndicat qui s'engage aux côtés des exclus.



Pour que les personnels administratifs prennent en mains
leurs intérêts et cessent de les confier à leur(s) hiérarchie(s) :

REJOIGNEZ SUD EDUCATION CRETEIL

Contactez-nous pour organiser une HMI dans votre établissement !

**SUD EDUCATION
EST CE QUE NOUS
EN FAISONS !**